

Communauté de communes

# L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2024

**N° 38-2024**

**Objet : Admission en non-valeur**

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu la délibération N° 18-2024 en date du 13 mars 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024,

Vu la délibération N° 22-2024 en date du 03 avril 2024 portant d'adoption de la Décision Modificative N° 1,

Vu la délibération N° 30-2024 en date du 29 mai 2024 portant d'adoption de la Décision Modificative N° 2,

Vu la délibération N° 37-2024 en date du 26 juin 2024 portant d'adoption de la Décision Modificative N° 3,

Vu la demande du comptable public,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 10 juin 2024,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Considérant que le comptable public, n'ayant pu obtenir le recouvrement des titres énumérés, demande leur admission en non-valeur,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve l'admission en non-valeur pour un montant total de 84,03 € au titre de l'exercice 2024 correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

**Article 2 :** Inscrit la somme nécessaire au chapitre 65, article 6541, dans une prochaine Décision modificative.

**Délibération adoptée à l'unanimité,**

Fait à Brie-Comte-Robert, le 27 juin 2024.

Le Président,

Jean LAVOLETTE.





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Étaient présents :

Mesdames BERNARDO, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT (*arrivé à la délibération N° 35-2024*), CHEVALIER, COULOUMY, DARMON, DENION (*arrivé à la délibération N° 39-2024*), DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Étaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.  
Madame FERRER pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.  
Madame GIRAUD pouvoir à Madame LABRUYERE.  
Monsieur COLLON pouvoir à Monsieur WOFYSY.  
Monsieur PRUVOT pouvoir à Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **23** (*de la délibération N° 33-2024 jusqu'à la délibération N° 34-2024*) puis **24** (*de la délibération N° 35-2024 jusqu'à la délibération N° 38-2024*).

Membres excusés et représentés : **5**

Membres absents non représentés : **2** (*jusqu'à la délibération N° 34-2024*) puis **1** (*de la délibération N° 35-2024 jusqu'à la délibération N° 38-2024*).

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 29 mai 2024.